

CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES AÎNÉ·E·S

**RAPPORT D'ACTIVITES
CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES AÎNÉES ET DES AÎNES DE NAMUR
ANNEE 2021**

Avant-propos

Tout comme l'année 2020, l'année 2021 a été marquée par la suppression de nombreuses réunions du CCCA et de ses commissions, en raison de la situation sanitaire.

C'est ainsi que le CCCA s'est seulement réuni à **deux reprises**, soit les 24/09 et 8/10, essentiellement pour relancer ses activités et procéder à l'élection de son président M C HENDRICK et M J EVRARD, Vice président, en application du ROI approuvé par le Conseil communal en sa séance du 18/02/2020. Une réunion (12/11) a été annulée à défaut de soutien logistique de la ville.

Ses travaux sont donc dorénavant coordonnés par un de ses membres issu de la société civile, le membre du collège en charge des matières relatives aux personnes âgées y assurant le relais avec l'administration et le pouvoir politique.

Le CCCA dispose aussi, à présent, d'un budget de fonctionnement propre dont l'allocation sera soumise à l'approbation de son bureau, la gestion administrative se faisant toujours par le service de la Cohésion sociale.

Malgré ce contexte particulier, le CCCA a pu, au travers du travail de sa commission « **intergénérationnelle** », finaliser le cahier des charges et les modalités d'organisation des « **Rendez vous de proximité** » sur la base d'un schéma offrant davantage de diversité dans les thèmes abordés et permettant surtout une participation facilitée des personnes isolées ou en situation de précarité.

Cette nouvelle organisation sera mise en place en 2022, au gré des allègements progressifs des protocoles sanitaires.

La commission « **Bien Être & Santé** », a poursuivi les contacts entrepris avec le secteur bancaire et Bpost sur le thème de la désertification bancaire et de la suppression des automates, dans le cadre du projet « Batopin ».

La **motion** votée à l'unanimité par le Conseil communal en date du 29/06/21 a servi de catalyseur à l'étude de la question, menée par le CCCA durant le premier semestre 2021. Les discussions avec le secteur, les associations de commerçants, d'autres CCCA en région Wallonne, ainsi que les parlementaires intéressés à cette problématique sont toujours en cours.

L'objectif étant d'aboutir à une offre de services sur le territoire communal mieux en ligne avec la démographie, les moyens de transport en commun et qui soit également détachée des contraintes commerciales ou financières appartenant aux diverses enseignes concurrentes.

Perspectives 2022 :

En ligne avec ses missions de mettre en évidence les attentes de la population âgée et de stimuler sa participation, le CCCA partagera avec l'échevinat de l'État civil les recommandations tirées de l'étude finalisée en 2020 sur **le vote des aîné·e·s**.

Dans son souci de rester en contact constant avec l'ensemble des organes qui œuvrent au quotidien pour le bien-être des seniors (**Conseil des résidents et résidentes** de différentes maisons de repos, **Commission consultative communale de l'aménagement du territoire** et de la mobilité, etc.), le CCCA renouera les relations distendues par la crise Covid par des échanges plus fréquents et étroits avec ces instances.

En 2022, si le contexte sanitaire le permet, le CCCA organisera **3 cycles de conférences** et de débats, **accessibles au public** et axés sur :

- le viager et le maintien à domicile versus maisons de repos
- la gestion et la protection des personnes et de leurs biens ;
- la mobilité.

Le contexte hérité de la pandémie a mis en évidence avec une acuité renouvelée la **problématique des violences** sous toutes ses formes , qu'il s'agisse du recours obligé aux technologies numériques, de l'isolement des personnes , des violences tant physiques que verbales et, de manière plus générale de l'abandon par la société d'un pan entier de la population.

Les sujets à approfondir sont nombreux, qu'il s'agisse de la prise en compte par les autorités du désarroi des victimes, de sujets plus triviaux comme l'encombrement des trottoirs, de haies non taillées ou de la complexité de plus en plus grande des relations avec les institutions et services publics qui se rejettent allègrement la balle, sans apporter de solution au citoyen .

Nous comptons donc nous y attacher sans complaisance.

Coordonner la diffusion auprès des aîné·e·s et du public en général des renseignements sur les décisions du CCCA et de la commune qui les concernent fait partie des missions assignées aux CCCA, en vertu de l'art 1122-35 du Code la démocratie locale.

Aussi, avons-nous entrepris divers contacts avec le département « communication » de la ville dans la perspective de concrétiser nos demandes en la matière. Un groupe de travail « ad hoc » a été constitué et définira avec l'administration le cadre de travail et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir (Namur magazine, site ville, intranet dédié).

Souhaits

Avec un nouveau cadre de fonctionnement, le CCCA entend jouer pleinement son rôle de partenaire du conseil communal dans sa guidance des questions relatives aux politiques, pratiques et programmes impactant la vie des aîné·e·s.

Le CCCA souhaite dès lors inviter régulièrement les membres du collège ou du conseil communal (ex. les membres des commissions) à échanger sur les sujets d'actualité (sécurité, logement, mobilité, etc.) dans la perspective d'une implication accrue du CCCA.

De même, ce dernier est en demande d'une consultation plus systématique de l'autorité sur les sujets qui intéressent la population âgée.